

**Chèques-
entreprises**

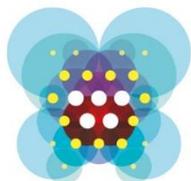
Les nouvelles aides à la transformation numérique des entreprises

**Renaud Delhaye, Agence
du Numérique**

Namur, 22 février 2017



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

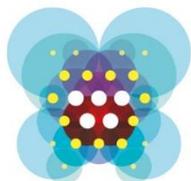


Chèques-
entreprises



Plan de l'exposé

- Principes généraux
- Les aides au numérique
 - Chèques Transformation numérique
 - Chèques Excellence opérationnelle
 - Chèques cyber-sécurité
 - Chèques coworking
 - Autres chèques ayant une dimension numérique
- Procédures de demande et de liquidation, contrôle
- Labellisation – Agrément des prestataires



Chèques-
entreprises

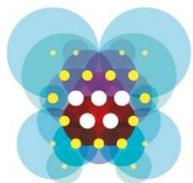


Principes généraux (1)

Anciennes aides numériques concernées: RENTIC, sites e-business, primes aux services de conseil en informatique (abrogées au 31/12/2016)

Principes d'évolution (issus de la mesure 13 de Digital Wallonia):

- Elargissement du champs d'application en vue de favoriser la transformation numérique des acteurs économiques sous toutes ses formes
- Privilégier l'accompagnement sur la durée selon les étapes du cycle de vie de l'entreprise (starters + accélération / maturité)
- Obtention plus rapide (5 jours ouvrables)
- Vision « portefeuille d'entreprise en silos » (conseil, coaching, formation)
- L'amélioration de la maturité numérique de certains secteurs pourrait être spécifiquement ciblée



**Chèques-
entreprises**



Chèques à la Transformation numérique

Finalité

Accroître la maturité numérique des entreprises en vue d'améliorer leur compétitivité et leur pérennité

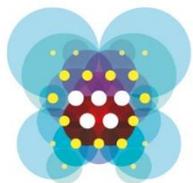
Piliers

Conseil (audit) et coaching (accompagnement)

Prestations éligibles

Audit: analyse de la maturité et des besoins numériques, jusqu'au plan d'action (12 mois max.)

Accompagnement: support à la mise en œuvre du plan d'action, tests, contrôle et suivi (12 mois max.)



**Chèques-
entreprises**



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

Chèques à la Transformation numérique

Plafonds et taux d'intervention

Audit: 10.000 € /prestation, 20.000 € sur 1-3 ans (50%)

Accompagnement: 20.000 € /prestation, 40.000 € /an,
60.000 € sur 3 ans (50%)

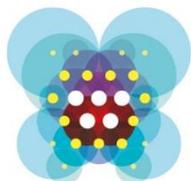
Cibles spécifiques: Starters et TPE

Audit: 15.000 € /prestation, 30.000 € sur 1-3 ans (75%)

Accompagnement: 30.000 € /prestation, 60.000 € sur 1-3
ans (75%)

Secteurs exclus

de minimis + 61.10 à 61.30; 62.01 à 62.03; 62.09; 63.12



**Chèques-
entreprises**



Chèques Excellence opérationnelle

Finalité

Favoriser les méthodes et pratiques visant à améliorer les performances de l'entreprise à tous niveaux et au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes (Industrie 4.0 – Smart process, smart products, smart BM)

Piliers

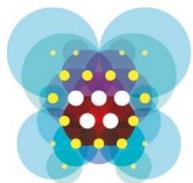
Conseil (audit), coaching (accompagnement) et formation

Prestations éligibles

Audit: analyse des opportunités et des besoins, jusqu'au plan de mise en œuvre (6 mois max.)

Accompagnement: support à la mise en œuvre du plan, tests, contrôle et suivi (24 mois max.)

Formation: doivent porter sur la pratique et les méthodes de l'Excellence opérationnelle, les principes d'amélioration des processus en favorisant la mise en situation et le recours à des cas réels (min 50% du temps de la formation) (12 mois max.)



**Chèques-
entreprises**



Chèques Excellence opérationnelle

Plafonds et taux d'intervention

Audit: 15.000 € /prestation, 30.000 € sur 1-3 ans (50%)

Accompagnement: 60.000 € /prestation, idem sur 1-3 ans (50%)

Formation: 10.000 € /prestation, 20.000 € sur 1-3 ans (50%)

Cibles spécifiques: Starters, TPE et ETC

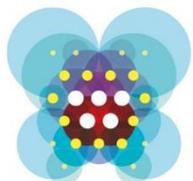
Audit: 15.000 € /prestation, 30.000 € sur 1-3 ans (75%)

Accompagnement: 60.000 € /prestation, idem sur 1-3 ans (75%)

Formation: 10.000 € /prestation, 20.000 € sur 1-3 ans (75%)

Secteurs exclus

de minimis



**Chèques-
entreprises**



Chèques Cyber-sécurité

Finalités

Améliorer le niveau et la maîtrise de la sécurité informatique des entreprises wallonnes

Soutenir la création et la diffusion d'un label Cyber-sécurité en Wallonie (courant de l'année 2017)

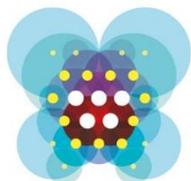
Piliers

Conseil (audit) et Coaching (labellisation)

Prestations éligibles

Conseil: audit, analyse des risques, définition d'une politique de cyber-sécurité – jusqu'au cahier des charges (6 mois max.)

Labellisation: audit et évaluation de la situation de l'entreprise en termes de cyber-sécurité en vue de l'obtention d'un label (3 mois max.)



**Chèques-
entreprises**



Chèques Cyber-sécurité

Plafonds et taux d'intervention

Conseil: 10.000 € /prestation, 20.000 € sur 1-3 ans (50%)

Labellisation: 2.500 € sur 3 ans (75%)

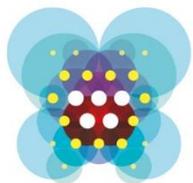
Cibles spécifiques: TPE et entreprises en trajectoire de croissance

Conseil: 10.000 € /prestation, 20.000 € sur 1-3 ans (75%)

Labellisation: 2.500 € sur 3 ans (75%)

Secteurs exclus

de minimis + 61.10 à 61.30; 62.01 à 62.03; 62.09; 63.12



**Chèques-
entreprises**



Chèques Coworking

Finalité

Favoriser l'accès des starters au réseau de Centres de coworking wallon

Piliers

Coaching

Prestations éligibles

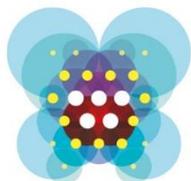
Prise en charge de l'inscription et de l'abonnement aux espaces de coworking installés sur le territoire wallon

Prestataires

Réseau Cowallonia

Plafonds et taux d'intervention

1.500 € /an, 3000 € sur 3 ans – *Starters uniquement !*



**Chèques-
entreprises**



Autres chèques ayant une dimension numérique

Chèques à la consultance stratégique (Conseil)

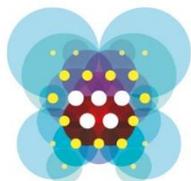
Amélioration ou développement de méthodes commerciales et de marketing, en ce compris au moyen du numérique et du design (max. 12 mois)

20.000 € / prestation, 20.000 € /an, 40.000 € sur 3 ans (50 %);
TPE et starters, ETC: idem mais (75%)

Chèques développement international (Awex)

Conseil en Webmarketing – Stratégie Web orientée Export

5 jours de conseil à max. 750 €, pris en charge à 50%



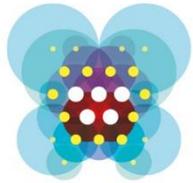
Chèques-
entreprises



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

Demande de Chèques, liquidation, contrôle

- Une et une seule inscription sur la plateforme une fois pour toute
- Demande full on-line
- Pas de « dossier » (description de la demande + devis)
- Confirmation du prestataire
- Confirmation DGO6
- Avance de la quote-part « client »
- La Wallonie accorde l'aide aux entreprises par le biais de la DGO6. Une société externe (Sodexo) prend en charge les flux financiers
- Chaque Chèque Technologique a une valeur différente, équivalente à l'intervention de la Région sur la prestation
- Liquidation des chèques au prestataire en fin de mission (rapport succinct)
- Le contrôle est réalisé de manière aléatoire. Il porte sur la conformité et l'éligibilité de la prestation, telle que décrite dans la demande de Chèques et dans le devis correspondant. Le prestataire est responsable par défaut de cette conformité.



Labellisation et sélection des prestataires

- Un Centre de Référence assurera la labellisation des prestataires d'ici quelques mois: « Démarche qualité » et Charte déontologique. Cette labellisation sera payante.
- Les prestataires actuellement agréés RENTIC ou PSC en informatique sont automatiquement reconduits jusqu'au 31/12/2017 sur base des compétences actuellement déclarées. Ils devront être labellisés avant fin 2017.
- De nouveaux prestataires pourront rejoindre le dispositif à court terme. Ils seront « agréés à titre provisoire » jusque fin 2017 également. Les prestataires prennent l'entière responsabilité des compétences qu'ils affirment détenir.
- Un Comité d'évaluation et d'accompagnement assurera le suivi des prestataires numériques en s'appuyant sur des outils de reporting à adjoindre à la plateforme.